

## ARTISANS DES PROFESSIONS DU CHIEN ET DU CHAT

# Considérer l'animal, reconnaître les prestations



*Le marché est aujourd'hui conséquent : 4 à 5 milliards d'euros, dont près de la moitié pour les chiens.*

Vent en poupe, les professions du chien et chat hissent la voile ! Rejoignant les toiletteurs, deux autres métiers ont été reconnus l'an passé dans le kaléidoscope de l'artisanat : l'éducation canine comportementaliste et l'activité de pension animale. L'éventail des prestations s'étoffe et monte en gamme.

MÉLANIE KOCHERT

**63** millions. C'est le nombre d'animaux de compagnie recensés en France, au faîte du podium européen. De plus en plus intégrés dans les foyers comme des « membres de la famille », chats, chiens et Nac\* font désormais l'objet d'une attention grandissante de propriétaires désireux de leur apporter soin et bien-être. Pour les 6 000 salons de toilettage, les professionnels de l'éducation et de l'hébergement animal, le marché est aujourd'hui conséquent : 4 à 5 milliards d'euros, dont près de la moitié pour les chiens. « S'ils acquièrent un animal de race chez des éleveurs, les maîtres sont d'autant plus sensibilisés à l'importance d'un toilettage correct, d'une éducation canine avec des méthodes positives et d'un service de pension de qualité où ils pourront, en leur absence, s'assurer de l'aisance de leur animal », note Anne-Marie Le Roueil, présidente du Syndicat national des professions du chien et du chat (SNPCC).



êtres vivants, dont nous avons pris la responsabilité, ce ne sont pas des êtres humains, nous devons nous adapter à eux. »

Le SNPCC s'engage à ne valoriser que des professionnels travaillant dans le respect et la compréhension de l'animal. « En toilettage par exemple, la technique doit s'adapter au chien, en reconnaissant et en s'adaptant à ses propres limites. On ne doit jamais infliger à l'animal plus ce qu'il ne peut supporter. Notre rôle est justement aussi d'expliquer aux maîtres que les raisonnements canins ou félins ne sont pas les leurs, afin qu'ils adaptent leurs comportements et tiennent compte du fait que les chiens et les chats sont dotés d'émotions. »

## ENGAGEMENT ÉTHIQUE

Depuis deux ans, l'organisation mène un combat pour faire sortir les animaux de compagnie de la liste des biens meubles soumis à la garantie légale de conformité. « Les animaux sont toujours considérés comme des "biens meubles" dans le droit français. Ce qui veut dire que l'on peut nous réclamer l'application d'une garantie de "bonne marche", de fonctionnalité, sur des êtres vivants ! C'est indigne mais c'est légal. Voilà tout l'objet de notre revendication : faire changer la loi. Les aléas du vivant doivent être pris en compte. » Si l'organisation a parfois du mal à faire entendre sa voix au sein des instances supérieures, elle constate tout de même des évolutions. « Le Code civil a enfin reconnu les animaux comme des êtres sensibles, se réjouit Anne-Marie Le Roueil. Un premier pas, essentiel. On avance... Parfois pas assez vite, mais on avance ! »

\* Nouveaux animaux de compagnie (lapins, rongeurs, oiseaux, poissons, reptiles, etc.).

**i** | [www.snpcc.com](http://www.snpcc.com)

## UNE QUESTION DE RESPONSABILITÉ

Il ne suffit pas d'aimer les animaux pour exercer des métiers les entourant. S'il faut bien sûr une grande sensibilité envers des êtres qui n'ont pas accès à la parole, de vraies compétences et une attention s'imposent. « Parfois, on en demande trop à un chien ou un chat. On applique à son endroit un anthropomorphisme dangereux, en lui attribuant un comportement et une mentalité qu'il n'a pas. Or, si ce sont des

## DANS LE GIRON DE L'ARTISANAT

« L'inclusion de nos activités comme part de l'artisanat a été un moment très fort en 2017, se souvient la présidente du SNPCC. Nous avons reçu la reconnaissance d'un savoir-faire en termes de compréhension du comportement animal, de soin et d'éducation, pour lesquels il existe aujourd'hui des formations et des diplômes. Les gens comprennent l'importance d'aller à la rencontre d'un professionnel, et d'attendre aussi de la qualité pour leur animal de compagnie. »